

Tarifs des droits administratifs et pédagogiques applicables pour l'année universitaire 2021 - 2022 :

Les droits administratifs couvrent les frais liés à votre inscription à l'université de Bourgogne.

- Votre carte étudiant : accès aux bibliothèques universitaires, mais aussi aux bibliothèques en ligne
- Réductions étudiantes : pour vos sorties, pour l'achat de votre [Carte culture](#) et pour votre adhésion au [SUAPS](#).

Les droits administratifs pour l'année universitaire 2021 - 2022 sont de :

- 184€ pour les DU et DIU,
- 243€ pour les formations niveau master (DE IPA, MO²SE, 4^e et 5^e année de santé),
- 502€ pour les Capacités,
- Il n'y a pas de droits administratifs pour les formations courtes.

Les droits pédagogiques (*tarif de la formation*) sont disponibles sur les pages des formations.

Tarifs des droits administratifs et pédagogiques applicables pour nos DU et DIU ouverts aux internes* :

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujetti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.

Pour les internes inscrits à l'Université de Bourgogne :

- Les droits administratifs sont de 122€

Pour les internes inscrits dans une autre Université :

- Les droits administratifs sont de 184€

** sur présentation du certificat de scolarité de l'année en cours.*

Unité Mixte de Développement Professionnel Continu Santé – UMDPCS

Département du Service Commun de Formation Continue et par Alternance - uB

UFR des Sciences de Santé – 7 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON

Établissement public d'enseignement – Déclaration activité : 2621P001821

SIRET : 19211237300589

Organisme de formation non assujéti à la TVA (Article 261-4-4° du Code Général des Impôts)

L'UMDPCS est une antenne du SEFCA

(service commun de l'université de Bourgogne)

dédiée au secteur Santé et DPC.